

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de La Pêche tenue le **2 novembre 2020** à 19 h 30 par vidéoconférence. **Arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 et Arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020**

Présidée par le maire Guillaume Lamoureux

**Sont présents**

M. Réjean Desjardins, conseiller  
M. Michel Gervais, conseiller  
M. Francis Beausoleil, conseiller  
Mme Carolane Larocque, conseillère  
Mme Pamela Ross, conseillère  
M. Claude Giroux, conseiller  
M. Richard Gervais, maire suppléant

**Sont aussi présents**

M. Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier  
Mme Sylvie Loubier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe  
Évelyne Kayoungha, agente aux communications

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Maire, Guillaume Lamoureux, président de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte ; il est \_\_\_\_\_

Auditoire : la rencontre tenue par vidéoconférence il y a environ \_\_\_personnes qui ont assisté.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à \_\_\_\_\_ et se termine à \_\_\_\_\_

---

**4. FINANCES/FINANCES**

- 4a) Liste de factures à payer/*Invoice to be paid*
- 4b) Annulation de chèques/*Cancellation of cheque*
- 4c) Fonds de réserve et mandat pour la location de fibres optiques municipales et le financement de projets internet/*Reserve funds and mandate for the rental of municipal optical fibers and financing of internet projects*
- 4d) Résiliation assurances Coopérative de solidarité en loisirs de La Pêche/*Cancellation of insurance La Pêche recreation cooperative*
- 4e) Travaux chemin du Lac-Bernard - Programme d'aide à la voirie locale -Volet Projets particuliers d'amélioration/*Work on Lac Bernard Road, Local road assistance program - Special improvement projects section*
- 4f) Régie intermunicipale de transport des Collines Transcollines - budget 2021/*Régie intermunicipale de transport des Collines - 2021 budget*
- 4g) Régie intermunicipale de transport des Collines (Transcollines) programme triennal d'immobilisation 2021-2023/*Régie intermunicipale de transport des Collines three-year immobilization program 2021-2023*

---

**5. SÉCURITÉ INCENDIE/FIRE SAFETY**

- 5a) Embauche à l'essai d'un nouveau pompier/*Hiring new firefighter on try out*

	<p><b>6. TRAVAUX PUBLICS/PUBLIC WORKS</b></p> <p>6a) Appel d'offres sur invitation 2020-SOU-320-034 - Démolition des bâtiments situés au 99 et au 101, route Principale Est/<i>Call for tenders by invitation 2020-SOU-320-034 - Demolition of buildings located at 99 and 101, route Principale Est</i></p> <p>6b) Poste de journalier saisonnier permanent (26 semaines)/<i>Poste de journalier saisonnier permanent (26 semaines)</i></p> <p>6c) Octroi de contrat – Parachèvement des études géotechniques, avis hydraulique et conception pour les travaux correctifs pour les chemins Echo Dale, des Érables, de la Rivière et Mill/<i>Contract - Completion of geotechnical studies, hydraulic advice and design for corrective work for Echo Dale, des Érables, de la Rivière and Mill roads</i></p> <p>6d) Pavage d'une partie du chemin Gendron suite à des travaux correctifs/<i>Paving of part of Gendron Road following corrective work</i></p>
	<p><b>2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS</b> <i>Second question period</i></p>
	<p><b>7. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME /CCU</b></p> <p>7a) Demande de dérogation mineure – 831, route 105/<i>Minor variance request 831 route 105</i></p>
	<p><b>8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE/RECREATION</b></p> <p>8a) Octroi de contrat pour la mise aux normes parcs avec modules de jeu/<i>Contract to put to standard municipal parks with play modules</i></p> <p>8b) Réaménagement du parc Monette – Duclos/<i>Planning of Monette Park - Duclos</i></p>
	<p><b>9. DIRECTION GÉNÉRALE/GENERAL DIRECTION</b></p> <p>9a) Calendrier des séances du conseil 2021/2021<i>Council meetings calendar</i></p> <p>9b) Appel d'offres 2020-SOU-130-003 Services professionnels d'une firme d'auditeurs externes/<i>Call for tenders 2020-SOU-130-003 Professional services from an external audit firm</i></p> <p>9c) Résiliation du contrat 2018 SOU 320 021 pour des services professionnels d'ingénieur pour une étude géotechnique et avis technique hydraulique pour divers chemins municipaux/<i>Termination of the 2018 SOU 320 021 contract for professional engineering services for a geotechnical study and hydraulic technical advice for various municipal roads</i></p> <p>9d) Contrat – Contrôle des animaux années 2021-2023/<i>Contract animal control years 2021-2023</i></p> <p>9e) Réduction de la vitesse chemin Pontbriand/<i>Speed reduction on Pontbriand road</i></p>
<p><b>1</b></p> <p>20-</p>	<p><b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b></p> <p>Après lecture de l'ordre du jour par M. le Maire Guillaume Lamoureux ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ DE</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal adopte l'ordre jour.</p>
<p><b>2</b></p> <p>20-</p>	<p><b>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 ET DU 13 OCTOBRE 2020</b></p> <p>Considérant que chaque membre du conseil municipal a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre 2020 au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance pour en prendre connaissance, le maire est dispensé d'en faire la lecture;</p>

		<p>IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ DE</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaires tenues le 5 et 13 octobre 2020.</p>								
<b>3</b>		<p><b>DOCUMENTS, CORRESPONDANCE ET INFORMATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procès-verbal du conseil des maires de la MRC des Collines tenu le 17 septembre 2020</li> <li>• MAMH aide financière Covid</li> <li>• MTQ programme d'aide à la voirie locale Volet Entretien des routes locales</li> <li>• MTQ Transfert aux municipalités d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec - travaux voirie locale 2019-2023 programmation autorisée</li> <li>• Plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de la Vice-présidence à la vérification, Commission municipale du Québec</li> </ul>								
<b>4</b>		<p><b>FINANCES</b></p>								
<b>4a</b>	<b>20-</b>	<p><b><u>Liste des factures à payer</u></b></p> <p>Considérant que les membres du conseil, lors du comité général tenu le 26 octobre 2020, ont analysé la liste des factures numéro 2020-10 pour le mois d'octobre 2020, d'une somme de 1 676 512,92 \$ et déclarent être satisfaits;</p> <p>Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le paiement de toutes les factures inscrites à la liste des comptes à payer;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ DE</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal approuve la liste de factures numéro 2020-10 d'une somme de 1 676 512,92 \$</p> <p>Autorise que les factures soient payées et créditées aux services concernés;</p> <p>Autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements mentionnés à la liste.</p>								
<b>4b</b>	<b>20-</b>	<p><b><u>Annulation de chèques</u></b></p> <p>Considérant que les chèques suivants sont perdus, périmés ou erronés :</p> <table border="0"> <tr> <td>• 027504-19962</td> <td>400,00 \$</td> </tr> <tr> <td>• 027022-19481</td> <td>25,00 \$</td> </tr> <tr> <td>• 026944-19403</td> <td>30,00 \$</td> </tr> <tr> <td>• 026943-19402</td> <td>40,00 \$</td> </tr> </table> <p>IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ DE</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal autorise l'annulation des chèques mentionnés ci-dessus.</p>	• 027504-19962	400,00 \$	• 027022-19481	25,00 \$	• 026944-19403	30,00 \$	• 026943-19402	40,00 \$
• 027504-19962	400,00 \$									
• 027022-19481	25,00 \$									
• 026944-19403	30,00 \$									
• 026943-19402	40,00 \$									

<p>4c</p> <p>20-</p>	<p><b><u>Fonds de réserve et mandat pour la location de fibres optiques municipales et le financement de projets internet</u></b></p> <p>Considérant que la Municipalité de La Pêche a identifié dans son plan stratégique la connectivité comme un objectif prioritaire pour le développement de la communauté ;</p> <p>Considérant que l'accès à internet haute vitesse et le niveau de service internet à La Pêche varient grandement selon les différents secteurs ;</p> <p>Considérant que plusieurs fournisseurs ont dans les dernières années obtenu du financement provincial et fédéral pour l'expansion de leur réseau internet, mais que néanmoins, des secteurs de la municipalité demeurent mal desservis;</p> <p>Considérant que l'organisme Rapide-O-Web se concentre dorénavant sur le maintien de son réseau et non pas sur son expansion;</p> <p>Considérant que des sommes toujours disponibles qui ont été investies par la Municipalité dans l'organisme Rapide-O-Web pourraient financer l'entretien des fibres optiques municipales acquises auprès de la Commission scolaire des Portages de l'Outaouais (CSPO) et les efforts de la Municipalité dans l'atteinte de cet objectif, et que ces argents devraient être réservés à ces fins;</p> <p>Considérant que plusieurs fournisseurs sont présents sur le territoire de la Municipalité et que des ententes pourraient être conclues avec ces derniers pour la location de fibres optiques municipales ou le financement de projets internet ne bénéficiant pas de subventions provinciales ou fédérales;</p> <p>Considérant que par principe de transparence et de saine gouvernance il est opportun de mandater le Maire et le Directeur général afin de poursuivre les discussions et négociations qui s'imposent dans la réalisation de ces prochaines étapes;</p> <p>Considérant qu'un travail énorme a été réalisé par Monsieur Pablo Sanchez, entre autres, pour identifier les secteurs mal desservis de La Pêche et acquérir des fibres optiques excédentaires auprès de la Commission scolaire des portages de l'Outaouais, et qu'à cet égard l'expertise de M. Pablo Sanchez a été et demeure inestimable dans la poursuite de ces objectifs;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ DE</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal autorise l'affectation du montant de 100 000 \$ du surplus non affecté au surplus affecté pour des projets de développement de l'internet.</p> <p>ET résolu que le conseil mandate le Maire et le Directeur général à discuter et négocier avec les fournisseurs potentiels pour élaborer des projets d'ententes afin de mettre en location les fibres optiques municipales ou investir dans des projets internet;</p> <p>Que le Maire et Directeur général fasse état au Conseil des progrès réalisés et des tenants et des aboutissants de leurs discussions avec les fournisseurs et les différents paliers gouvernementaux;</p> <p>Que les fonds nécessaires à la réalisation de la présente soient pris à même le surplus accumulé affecté.</p>
----------------------	--

<p>4d</p> <p>20-</p>	<p><b><u>Résiliation assurances Coopérative de solidarité en loisirs de La Pêche</u></b></p> <p>Considérant que la résolution 11-032, adoptée le 24 janvier 2011, autorisait d'inclure la Coopérative de solidarité de loisirs de La Pêche aux assurances de la Municipalité ;</p> <p>Considérant que la municipalité a acquis le complexe sportif en octobre 2018 et en assume la gestion depuis août 2019;</p> <p>Considérant que la Coopérative de solidarité de loisirs de La Pêche a soumis une demande de dissolution au registre des entreprises en décembre 2019 ;</p> <p>Considérant que l'assureur demande confirmation du retrait de la Coopérative aux assurances municipales et que la totalité des biens ont été acquis par la Municipalité;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ DE</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal demande le retrait de la Coopérative de solidarité en loisirs de La Pêche en date du 6 août 2020, date du renouvellement.</p>
<p>4e</p> <p>20-</p>	<p><b><u>Travaux chemin du Lac-Bernard - Programme d'aide à la voirie locale -Volet Projets particuliers d'amélioration</u></b></p> <p>Considérant que la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);</p> <p>Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-321 a été dûment rempli;</p> <p>Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;</p> <p>Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ DE</p> <p>Il est résolu que ce conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 322 649 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.</p>
<p>4f</p> <p>20-</p>	<p><b><u>Régie intermunicipale de transport des Collines Transcollines - budget 2021</u></b></p> <p>Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport des Collines (Transcollines) a adopté son budget 2021 et qu'en conséquence chaque municipalité doit approuver celui-ci par résolution ;</p> <p>Considérant que la quote-part de la municipalité de La Pêche du budget pour l'année 2021 s'élève à 209 788,05 \$.</p> <p>Considérant que ce montant comprend l'ajout de services le soir et la fin de semaine pour l'ensemble de l'année 2021 ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ DE</p>

		<p>ET résolu que ce conseil municipal approuve le budget 2021 de la Régie intermunicipale de transport des Collines (Transcollines) tel qu'adopté par son conseil d'administration ;</p> <p>Autorise le Service des finances de la Municipalité de La Pêche à émettre à la Régie intermunicipale de transport des Collines (Transcollines), les chèques requis pour payer toute quote-part de la Municipalité pour l'année 2021;</p> <p>Que les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-370-00-970, contribution financement d'organismes.</p>
4g		<p><b><u>Régie intermunicipale de transport des Collines (Transcollines) programme triennal d'immobilisation 2021-2023</u></b></p>
	20-	<p>Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport des Collines (Transcollines) a adopté son programme triennal d'immobilisation (PTI) 2021-2023 et qu'en conséquence chaque municipalité doit approuver celui-ci par résolution ;</p> <p>Considérant que la quote-part de la municipalité de La Pêche du PTI pour l'année 2021 s'élève à 18 167,50 \$;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ DE</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal approuve le programme triennal d'immobilisation (PTI) 2021-2023 de la Régie intermunicipale de transport des Collines (Transcollines) tel qu'adopté par son conseil d'administration ;</p> <p>Autorise le Service des finances de la Municipalité de La Pêche à émettre à la Régie intermunicipale de transport des Collines (Transcollines), les chèques requis pour payer toute quote-part de la Municipalité pour l'année 2021;</p> <p>Que les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-370-00-970, contribution financement d'organismes.</p>
5		<p><b>INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE</b></p>
5a		<p><b><u>Embauche à l'essai d'un nouveau pompier</u></b></p>
	20-	<p>Considérant que la municipalité a reçu des candidatures pour joindre le service des incendies à titre de pompier à l'essai ;</p> <p>Considérant que ces nouveaux pompiers devront se soumettre à une période de probation d'au moins six (6) mois au sein du service des incendies et qu'à l'issue de ce terme, une évaluation sera effectuée ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ DE</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal embauche temporairement à titre de pompier volontaire, Gilles Desjardins ;</p> <p>Que cette embauche soit pour une période d'essai de 6 mois, et ce, tout en appliquant le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service incendie municipal ;</p> <p>Qu'une évaluation de rendement soit faite, conjointement, par le directeur du service des incendies et la direction générale afin de recommander la fin ou la prolongation de ladite probation ;</p>

6		<b>TRAVAUX PUBLICS</b>
6a	20-	<p><b><u>Appel d'offres sur invitation 2020-SOU-320-034 - Démolition des bâtiments situés au 99 et au 101, route Principale Est</u></b></p> <p>Considérant que la Municipalité de la Pêche a acquis les propriétés sises au 99 et au 101, route Principale Est en août 2020 et que des bâtiments désuets sont situés sur lesdites propriétés;</p> <p>Considérant que la Municipalité a acquis ces propriétés afin d'y ériger un nouvel Hôtel-de-Ville;</p> <p>Considérant que la Mutuelle des Municipalités exige la démolition des bâtiments, ainsi que la sécurisation des lieux avant, pendant et après les travaux de démolition;</p> <p>Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été transmis en octobre 2020 pour des travaux de démolition des propriétés sises au 99 et au 101, route Principale Est;</p> <p>Considérant que la Municipalité a reçu à la suite de l'appel d'offres sur invitations les soumissions suivantes pour la démolition des bâtiments et l'installation d'une clôture lors des travaux;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ray A. Thompson camionnage Ltée 23 450,00 \$ plus taxes</li> <li>• Amor construction 26 000,00 \$ plus taxes</li> </ul> <p>Considérant qu'à la suite d'une analyse des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Ray A. Thompson camionnage Ltée;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ DE</b></p> <p>ET résolu que ce conseil municipal octroie le contrat pour la démolition des bâtiments sis au 99 et au 101, route Principale Est à la compagnie Ray A. Thompson camionnage Ltée pour une somme de 23 450,00 \$ plus taxes, tel que stipulé dans l'appel d'offres 2020-SOU-320-034;</p> <p>Autorise le Service des finances à effectuer les paiements selon le devis et bordereau de soumission, à même le règlement d'emprunt 20-805, remboursable sur une période de dix (10) ans;</p> <p>Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.</p>
6b	20-	<p><b><u>Poste de journalier saisonnier permanent (26 semaines)</u></b></p> <p>Considérant qu'un poste syndiqué de journalier saisonnier (26 semaines) est présentement vacant;</p> <p>Considérant les obligations du processus de dotation qui sont prévues à la convention collective en vertu de l'article 21 sur les postes vacants et promotion :</p> <p>Considérant qu'un processus interne a été lancé en septembre 2020 visant à combler ce poste, que nous avons reçu les applications des 5 employés temporaires du Service des travaux publics et que toutes ces candidatures ont été évaluées par le Service des travaux publics conjointement avec le Service des ressources humaines;</p>

		<p>Considérant que M. Guy Laviolette a démontré être le candidat ayant le profil répondant le mieux aux exigences du poste en tenant aussi compte de l'ancienneté pour occuper ce poste selon l'article 21.04 de la convention collective;</p> <p>Considérant qu'au terme de cette évaluation nous recommandons de procéder à la nomination de M. Guy Laviolette dans le poste no. 147TP(S) de journalier saisonnier (avec garantie de 26 semaines par année);</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ DE</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal confirme le changement de statut de M. Guy Laviolette d'employé temporaire à d'employé saisonnier, et confirme sa nomination au poste journalier saisonnier (26 semaines), et ce à partir du 3 novembre 2020.</p>
6c	20-	<p><b><u>Octroi de contrat – Parachèvement des études géotechniques, avis hydraulique et conception pour les travaux correctifs pour les chemins Echo Dale, des Érables, de la Rivière et Mill</u></b></p> <p>Considérant que les dommages subis aux chemins Echo Dale, des Érables, de la Rivière et Mill lors des sinistres des 29 et 30 octobre 2017 et des 14 et 24 avril 2019;</p> <p>Considérant que des travaux d'urgence ont été effectués aux endroits identifiés comme instables et que la Municipalité souhaite s'assurer de la pérennité à long terme de ces travaux et apporter les correctifs nécessaires;</p> <p>Considérant que la Municipalité est admissible à une aide financière du ministère de la Sécurité publique en vertu du <i>Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels et imminents</i>;</p> <p>Considérant qu'au mois d'octobre 2018, la firme ABS inc. a obtenu un mandat pour la réalisation d'études géotechniques, d'avis techniques hydraulique et la conception des travaux correctifs pour les chemins susmentionnés à la suite d'un processus d'appels d'offres publiques;</p> <p>Considérant qu'à ce jour, la firme ABS inc. ne parvient toujours pas à compléter le mandat de façon adéquate et diligente et que malgré plusieurs interventions, les livrables souhaités se font toujours attendre;</p> <p>Considérant que cela occasionne des retards au niveau de la réalisation des travaux et le traitement du dossier d'indemnisation auprès du ministère de la Sécurité publique;</p> <p>Considérant qu'il est maintenant impératif de compléter les travaux dans les plus brefs délais et se conformer aux exigences reliées à l'aide financière du ministère de la Sécurité publique;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ DE</p> <p>Et résolu que ce conseil municipal octroie un contrat à la firme Englobe, selon l'offre de service reçu, au montant de 36 700,00 \$, avant taxes, afin que cette dernière mène à bien les études, avis et conceptions nécessaires manquantes pour la réalisation des plans et devis pour fins d'appel d'offres et ce à la satisfaction du ministère de la Sécurité publique et de la Municipalité;</p> <p>Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.</p> <p>Que les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-623 ;</p>



6d	20-	<p><b><u>Pavage d'une partie du chemin Gendron suite à des travaux correctifs</u></b></p> <p>Considérant que des travaux de correction et de drainage ont été effectués sur le chemin Gendron à partir de l'intersection du chemin des Collines jusqu'au 22, chemin Gendron;</p> <p>Considérant que ces travaux ont été effectués afin d'atténuer des enjeux de drainage récurrents susceptibles de mettre en danger la sécurité des usagers de la route;</p> <p>Considérant que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes pour le pavage du chemin Gendron à partir de l'intersection du chemin des Collines jusqu'au 22, chemin Gendron :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe pavage CG 38 500,00 \$ plus taxes</li> <li>• Eurovia construction 24 182,80 \$ plus taxes</li> </ul> <p>Considérant qu'à la suite d'une analyse des offres reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Eurovia construction;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ DE</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal ratifie l'octroi du contrat pour le pavage d'une section du chemin Gendron pour la somme de 24 182,80 \$ plus taxes à l'entreprise Eurovia Construction ;</p> <p>Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.</p> <p>Que les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-625, Bitume;</p>
<p><b>2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS</b></p> <p>La période de questions débute à _____ et se termine à _____.</p>		
7		<p><b>COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME</b></p>
7a	20-	<p><b><u>Demande de dérogation mineure – 831, route 105</u></b></p> <p>Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé au 831, route 105 a soumis une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 03-429 pour régulariser l'implantation d'un bâtiment principal, propriété sise sur le lot 4 454 049 du cadastre du Québec ;</p> <p>Considérant que la demande de dérogation mineure vise à régulariser la marge de recul arrière. Plus spécifiquement la demande porte sur l'objet suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la marge de recul du bâtiment principal à 1.05m de la ligne de lot arrière.</li> </ul> <p>Le tout tel qu'il apparaît sur un plan portant le nom « Plan accompagnant le certificat de localisation », préparé par Monsieur Mathieu Fortin, Arpenteur-Géomètre, le 29 octobre 2018 ;</p>

		<p>Considérant qu'un avis public a été publié, selon les exigences de la Loi, invitant les personnes désirant s'exprimer sur le sujet, à venir le faire lors de la présente séance ;</p> <p>Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa rencontre tenue le 29 septembre 2020, a recommandé de régulariser la propriété et d'accorder la demande de dérogation mineure telle que soumise ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ DE</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que soumise pour la propriété située au 831, route 105.</p>
<b>8</b>		<b>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</b>
<b>8a</b>	<b>20-</b>	<p><b><u>Octroi du contrat mise aux normes parcs avec modules de jeu</u></b></p> <p>Considérant qu'il reste des travaux à effectuer afin de compléter la mise aux normes des dix parcs avec modules de jeu;</p> <p>Considérant qu'un prix pour terminer les travaux a été obtenu de Soudure Élite Plus pour un montant maximal de 10 800 \$ taxes incluses et que les travaux pourront être effectués à l'automne 2020;</p> <p>Considérant l'expertise particulière du fournisseur Soudure Élite Plus pour la réalisation de ce type de travaux;</p> <p>Considérant que ces dépenses sont prévues au projet de mise aux normes des parcs;</p> <p>Considérant que pour ce montant de dépenses, l'autorisation du conseil est requise conformément à notre politique d'achat;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ DE</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal octroi le contrat pour terminer la mise aux normes des 10 parcs avec modules de jeu au montant maximal de 10 800 \$ taxes incluses au fournisseur Soudure Élite Plus;</p> <p>Autorise le Service des finances à effectuer les paiements selon le devis et bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 19-786, remboursable sur une période de dix (10) ans ;</p> <p>Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution ;</p>
<b>8b</b>	<b>20-</b>	<p><b><u>Réaménagement du parc Monette - Duclos</u></b></p> <p>Considérant que lors de la préparation du règlement 19-786, un montant de 100 000 \$ pour le réaménagement du parc Duclos a été prévu;</p> <p>Considérant qu'une consultation publique a eu lieu afin d'identifier les besoins des utilisateurs du parc;</p>

		<p>Considérant qu'un plan de revitalisation du parc Monette fut présenté au conseil lors du comité plénier du 14 septembre 2020;</p> <p>Considérant que pour recevoir l'abri communautaire prévu dans le réaménagement du parc, le terrain doit être préparé notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Excavation</li> <li>• Préparation de la base</li> <li>• Pose de béton</li> </ul> <p>Considérant qu'un prix pour la préparation du terrain a été obtenu de Soudure Élite Plus pour un montant maximal de 9 200 \$ plus taxes et que les travaux pourront être effectués à l'automne 2020;</p> <p>Considérant l'expertise particulière du fournisseur Soudure Élite Plus pour la réalisation de ce type de travaux;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ DE</b></p> <p>ET résolu que ce conseil municipal octroi le contrat pour la préparation du terrain au montant maximal de 9 200 \$ plus taxes à Soudure Élite Plus;</p> <p>Autorise le Service des finances à effectuer les paiements selon le devis et bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 19-786, remboursable sur une période de dix (10) ans ;</p> <p>Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution ;</p>												
<b>9</b>		<b>DIRECTION GÉNÉRALE</b>												
<b>9a</b>	<b>20-</b>	<p><b><u>Calendrier des séances du conseil 2021</u></b></p> <p>Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ DE</b></p> <p>ET résolu que ce conseil municipal autorise que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021, qui se tiendront, à moins d'avis contraire, à la salle Desjardins au 20 chemin Raphaël à 19 h 30 aux dates suivantes :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">11 janvier 2021</td> <td style="width: 50%;">5 juillet 2021</td> </tr> <tr> <td>1 février 2021</td> <td>2 août 2021</td> </tr> <tr> <td>1 mars 2021</td> <td>7 septembre 2021 (mardi)</td> </tr> <tr> <td>6 avril 2021</td> <td>4 octobre 2021</td> </tr> <tr> <td>3 mai 2021</td> <td>22 novembre 2021</td> </tr> <tr> <td>7 juin 2021</td> <td>6 décembre 2021</td> </tr> </table> <p>Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi.</p>	11 janvier 2021	5 juillet 2021	1 février 2021	2 août 2021	1 mars 2021	7 septembre 2021 (mardi)	6 avril 2021	4 octobre 2021	3 mai 2021	22 novembre 2021	7 juin 2021	6 décembre 2021
11 janvier 2021	5 juillet 2021													
1 février 2021	2 août 2021													
1 mars 2021	7 septembre 2021 (mardi)													
6 avril 2021	4 octobre 2021													
3 mai 2021	22 novembre 2021													
7 juin 2021	6 décembre 2021													

9b		<p><b><u>Appel d'offres 2020-SOU-130-003 Services professionnels d'une firme d'auditeurs externes</u></b></p>									
20-		<p>Considérant qu'un appel d'offres a été lancé en septembre 2020 sur le Service Électronique d'Appel d'Offres (SEAO), pour les services professionnels d'une firme d'auditeurs externes pour les exercices financiers, 2020, 2021 et 2022 ;</p> <p>Considérant que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Samson &amp; Associés, CPA/ Consultations, Inc. 90 000 \$, plus taxes</li> <li>• Dignard Éthier CPA Inc. 92 250 \$, plus taxes</li> </ul> <p>Considérant qu'une analyse des soumissions a été effectuée par le comité de sélection, selon les critères d'évaluation et de pondération pour les services convoités ;</p> <p>Considérant que le soumissionnaire a obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70, et qu'en conséquence, l'enveloppe contenant l'offre de prix a été ouverte ;</p> <p>Considérant que le prix total reçu et le pointage donné est le suivant, selon la formule préétablie au Code municipal du Québec, c. 27.1, aa. 936.0.1. et 936.0.5 ;</p> <table border="1" data-bbox="349 1096 1422 1266"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>Pointage intérimaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Samson &amp; Associés, CPA/consultations, Inc.</td> <td>90 000 \$, plus taxes</td> <td>14.06</td> </tr> <tr> <td>Dignard Éthier CPA Inc.</td> <td>92 250 \$, plus taxes</td> <td>13.22</td> </tr> </tbody> </table> <p>Considérant que la soumission est conforme;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ DE</b></p> <p>ET résolu que ce conseil municipal octroie le contrat pour les services professionnels d'une firme d'auditeurs externes, pour les exercices financiers, 2020, 2021 et 2022, à la firme Samson &amp; Associés, CPA/Consultations, Inc. pour une somme de 90 000 \$, plus taxes, tel que stipulé dans l'appel d'offres 2020-SOU-130-003.</p> <p>Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente résolution.</p>			Pointage intérimaire	Samson & Associés, CPA/consultations, Inc.	90 000 \$, plus taxes	14.06	Dignard Éthier CPA Inc.	92 250 \$, plus taxes	13.22
		Pointage intérimaire									
Samson & Associés, CPA/consultations, Inc.	90 000 \$, plus taxes	14.06									
Dignard Éthier CPA Inc.	92 250 \$, plus taxes	13.22									
9c		<p><b><u>Résiliation du contrat 2018-SOU-320-021 pour des services professionnels d'ingénieur pour une étude géotechnique et avis technique hydraulique pour divers chemins municipaux</u></b></p>									
20-		<p>Considérant que le contrat pour des services professionnels d'ingénieur pour une étude géotechnique et avis technique hydraulique pour divers chemins municipaux pour le compte de la Municipalité de La Pêche a été octroyé au Groupe ABS Inc. par la résolution 18-155, le 29 octobre 2018;</p> <p>Considérant qu'en vertu des articles 5.2 Échéancier de réalisation et 5.3 Biens livrables du contrat, la Municipalité a dû intervenir à plusieurs reprises auprès du soumissionnaire pour non-respect des échéanciers ;</p> <p>Considérant que, depuis l'octroi du contrat en 2018, plusieurs délais sont survenus au niveau des opérations et livrables, ce qui a occasionné un retard considérable sur l'achèvement des travaux ;</p>									

		<p>Considérant que la date de réalisation des travaux fixée au 20 novembre 2018 n'a pas été respectée ;</p> <p>Considérant que plusieurs avis ont été émis en ce sens et transmis à l'adjudicataire et que plusieurs tentatives ont été effectuées pour obtenir les études manquantes pour permettre la conclusion du contrat ;</p> <p>Considérant les retards indus sur l'achèvement des travaux et du non-respect des obligations contractuelles de l'adjudicataire, la Municipalité subit un préjudice et se voit contrainte à reporter ses dates de complétion de ses travaux prévus à son plan triennal;</p> <p>Considérant ce qui précède, la Direction des travaux publics et le Service juridique recommandent de résilier le contrat no 2018-SOU-320-021 octroyé au Groupe ABS Inc.;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ DE</b></p> <p>ET résolu que ce conseil municipal autorise la résiliation du contrat convenu avec le Groupe ABS Inc. pour des services professionnels d'ingénieur pour une étude géotechnique et avis technique hydraulique pour divers chemins municipaux pour le compte de la Municipalité de La Pêche, le tout selon les dispositions de l'article 5.2 Échéancier de résiliation du cahier des charges 2018-SOU-320-021 ;</p> <p>Autorise l'administration à prendre toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre des présentes y incluant la mitigation des dommages s'il a lieu et prendre tous recours judiciaires s'il en est;</p> <p>Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.</p>
<p><b>9d</b></p> <p>20-</p>		<p><b><u>Contrat – Contrôle des animaux Années 2021-2023</u></b></p> <p>Considérant que le contrat avec la Société pour la Prévention de la Cruauté aux Animaux de l'Outaouais prend fin le 31 décembre 2020 ;</p> <p>Considérant que le contrôle animalier sur le territoire fait l'objet d'enjeux importants et la Municipalité désire améliorer le service offert en telle matière;</p> <p>Considérant que l'entreprise XXXXX a présenté une offre de service au montant de XXXXXX pour les années 2021 à 2023 ;</p> <p>Considérant qu'après analyse, l'offre présentée par XXXXX offre davantage de services pour un prix comparable;</p> <p>Considérant qu'après analyse, une recommandation favorable a été faite pour l'octroi du contrat à XXXXXX ;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ DE</b></p> <p>ET résolu que ce conseil municipal octroi le contrat du contrôle des animaux à l'entreprise de XXXXX au montant de XXXXXXXX \$ plus taxes, pour la période allant du XXXXX au XXXX ;</p>

		<p>Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution ;</p> <p>Que les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-290-00-459 – Achat de services – autres.</p>
<b>9e</b>	<b>20-</b>	<p><b><u>Réduction de la vitesse chemin Pontbriand</u></b></p> <p>Considérant que la municipalité a reçu une demande de citoyens, afin de les appuyer dans leur démarche auprès du Ministère des Transports du Québec;</p> <p>Considérant que la demande vise à réduire la vitesse sur le chemin Pontbriand, au nord de l'intersection du chemin Lionel-Beausoleil, sur une distance d'environ 2 km;</p> <p>Considérant que cette demande vise réduire la vitesse permise dans les meilleurs délais et ainsi accroître la sécurité des usagers de la route;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ DE</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal appuie la demande de réduction de vitesse sur le chemin Pontbriand auprès du ministère des Transports du Québec;</p> <p>Demande au Ministère des Transports du Québec de procéder à l'analyse de la situation;</p> <p>Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au Ministère des Transports du Québec et au député de Gatineau.</p>
<b>10</b>	<b>20-</b>	<p><b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ DE</p> <p>ET résolu que la séance de ce conseil municipal soit levée à _____.</p>